

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : buraton® 3025
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : G5C0-Y0J6-J005-TXKG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants et produits biocides généraux

Restrictions d'emploi recommandées : Application par pulvérisation, Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Str. 2
22851 Norderstedt
Allemagne
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318
mail@schuelke.com
www.schuelke.com

Fournisseur : Schülke France SARL
ZI Sud secteur A
Route des Varennes
71100 Chalon sur Saône
France
Téléphone: + 33 (0) 3 85 92 30 00
schuelkefrance.info@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Specialists
+49 (0)40/ 521 00 666
AD@schuelke.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Carechem 24 International: +33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 H334: Peut provoquer des symptômes allergiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

glutaral
Alcools en C8-10 éthoxylés et propoxylés
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
glutaral	111-30-8 203-856-5 605-022-00-X 01-2119455549-26-XXXX	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1A; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 EUH071 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentration spécifique	>= 10 - < 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



buraton® 3025 No Change Service!

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

		<p>STOT SE 3; H335 0,5 - < 5 %</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 77 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,28 mg/l</p>	
Alcools en C8-10 éthoxylés et propoxylés	<p>68603-25-8 --- ---</p>	<p>Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 616 mg/kg</p>	>= 3 - < 10
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	<p>55965-84-9 --- 613-167-00-5 01-2120764691-48-XXXX</p>	<p>Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1C; H314 >= 0,6 % Skin Irrit. 2; H315 0,06 - < 0,6 % Eye Irrit. 2; H319 0,06 - < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317 >= 0,0015 % Eye Dam. 1; H318 >= 0,6 %</p>	>= 0,25 - < 0,6

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 64 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,33 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 87,12 mg/kg	
--	--	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos. Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Faire boire des petites quantités d'eau.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Nocif par inhalation.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Corrosif pour les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche
Mousse
Pulvérisateur d'eau
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke -t

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).
Porter un équipement de protection individuel.
Éviter la formation d'aérosols.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
glutaral	111-30-8	VLCT (VLE)	0,2 ppm 0,8 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VME	0,1 ppm 0,4 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
glutaral	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,0106 mg/m ³
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,02 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	0,04 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

II			locaux	
----	--	--	--------	--

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
glutaral	Eau douce	0,0025 mg/l
	Eau de mer	0,00025 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,091 mg/kg
	Sédiment marin	0,009 mg/kg
	Sol	0,18 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	0,8 mg/l
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,006 mg/l
	Eau douce	0,00339 mg/l
	Eau de mer	0,00339 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,027 mg/kg
	Sédiment marin	0,027 mg/kg
	Sol	0,01 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	0,23 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Protection des mains
Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
- Remarques : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.
- Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
- Protection respiratoire : Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes.
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Type de Filtre recommandé:
A
- Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les vapeurs.

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	pratiquement sans colore, -, jaune clair
Odeur	:	d'aldéhyde
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	:	< -5 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 100 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Non applicable
Point d'éclair	:	> 100 °C Méthode: ISO 2719
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
pH	:	1,5 - 4,5 (20 °C) Concentration: 100 %
Viscosité	:	
Viscosité, cinématique	:	non déterminé
Temps d'écoulement	:	< 15 s à 20 °C Méthode: DIN 53211
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	(20 °C) complètement miscible
Pression de vapeur	:	non déterminé
Densité	:	env. 1,031 - 1,036 g/ml (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Inflammabilité (liquides)	:	N'entretient pas la combustion.
Taux de corrosion du métal	:	< 6,25 mm/a Non corrosif pour les métaux.
Taux d'évaporation	:	non déterminé
Indice de réfraction	:	1,362 - 1,367

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes
Amines

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.079 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 2,74 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

glutaral:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 77 mg/kg
Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,28 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Alcools en C8-10 éthoxylés et propoxylés:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 616 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, femelle): 5.660 mg/kg

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 64 mg/kg
Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,33 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): 87,12 mg/kg
Evaluation: Toxique par contact cutané.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

glutaral:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

||Résultat : Corrosif

Alcools en C8-10 éthoxylés et propoxylés:

||Remarques : Donnée non disponible

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

||Espèce : Lapin
||Evaluation : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
||Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

glutaral:

||Espèce : Lapin
||Méthode : Test de Draize
||Résultat : Corrosif

Alcools en C8-10 éthoxylés et propoxylés:

||Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

||Espèce : Lapin
||Evaluation : Provoque de graves lésions des yeux.
||Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Produit:

Remarques : Peut provoquer une allergie cutanée.

Remarques : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Composants:

glutaral:

||Type de Test : Ouvrir le test épicutané
||Voies d'exposition : Dermale
||Espèce : Cochon d'Inde

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

|| Résultat : A un effet sensibilisant.

|| Voies d'exposition : Inhalation
|| Espèce : Humain
|| Résultat : A un effet sensibilisant.

Alcools en C8-10 éthoxylés et propoxylés:

|| Remarques : Donnée non disponible

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

|| Espèce : Cochon d'Inde
|| Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
|| Résultat : A un effet sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

glutaral:

|| Génotoxicité in vitro : Résultat: On a vu des résultats contradictoires dans différentes études.
|| Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Alcools en C8-10 éthoxylés et propoxylés:

|| Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

|| Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes, Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

glutaral:

|| Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Alcools en C8-10 éthoxylés et propoxylés:

|| Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

|| Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

|| gène.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

glutaral:

|| Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la ferti-
- Evaluation : lité.

Alcools en C8-10 éthoxylés et propoxylés:

|| Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
- Evaluation

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

|| Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.
Corrosif pour les voies respiratoires.

Produit:

Remarques : Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

glutaral:

|| Remarques : Donnée non disponible

Alcools en C8-10 éthoxylés et propoxylés:

|| Remarques : Donnée non disponible

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

|| Remarques : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

glutaral:

|| Voies d'exposition : Inhalation
|| Organes cibles : Voies respiratoires supérieures

Alcools en C8-10 éthoxylés et propoxylés:

|| Remarques : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

Toxicité à dose répétée

Composants:

glutaral:

|| Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Alcools en C8-10 éthoxylés et propoxylés:

|| Remarques : Donnée non disponible

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

|| Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

|| Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 355 mg/l
Méthode: OECD 209

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

Composants:

glutaral:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 9,4 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 5,75 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,025 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 1,6 mg/l Durée d'exposition: 97 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 2,5 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,19 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CL50 (Daphnia magna): 0,16 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 CE50 : 0,007 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0,027 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,0014 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

		CE50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,0063 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 100	
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,05 mg/l Durée d'exposition: 14 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
		NOEC: 0,02 mg/l Durée d'exposition: 36 d Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,1 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)	
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 100	

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

Composants:

glutaral:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

Stabilité dans l'eau : pH: 7
Hydrolyse: à 50 °C(> 1 années)
Remarques: S'hydrolyse lentement au contact de l'eau.

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Biodégradabilité : Résultat: biodégradable 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one: t1/2 anaérobie = 0.2d. t1/2 aérobie = 0.38 - 1.3d. 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one: t1/2 aérobie = 0.38 - 1.4d

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 62 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke -t

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

glutaral:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.
En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: env. -0,36 (23 °C)
pH: 7
Méthode: Directive 92/69/CEE, A.8

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,486
log Pow: 0,401

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

glutaral:

Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 28
Remarques: Mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Aucun(e) à notre connaissance.

Composants:

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Potentiel de destruction de l'ozone : Réglementation: Protocole de Montréal (substances appauvrissant l'ozone)
Remarques: N'est pas listée

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des déchets : CED 070601*

Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3082

IMDG : UN 3082

IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, 2-méthyl-2H-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

	isothiazole-3-one)
IMDG	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one, 2-methyl-2H-isothiazol-3-one)
IATA	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one, 2-methyl-2H-isothiazol-3-one)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
IATA (Cargo)	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 964
Instruction d'emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous
IATA (Passager)	
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 964
Instruction d'emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR	
Dangereux pour l'environnement	: oui
IMDG	
Polluant marin	: oui

buraton® 3025 *No Change Service!*Version
08.03Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : glutaral

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 65, 66

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4510

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Non applicable

buraton® 3025 *No Change Service!*Version
08.03Date de révision:
19.10.2024Date de dernière parution: 15.09.2022

Autres réglementations:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H310	: Mortel par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

- H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer;

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke -t

buraton® 3025 *No Change Service!*

Version
08.03

Date de révision:
19.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H332
Eye Dam. 1	H318
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.